

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 13 décembre 2021 à 19h Salle Veyre, Mairie de Maurs

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE.

Etaient absents et avaient donné procuration : Marion TABOURNEL donne procuration à Jean-Paul BARDET, Muriel COMBRET donne procuration à Audrey FORESTIER-GRAMOND, Florence CAMPERGUE donne procuration à Cédric CANET, Monique DELORT donne procuration à Gilles PICARROUGNE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Françoise CAYROU.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu de seulement deux semaines d'écart entre les deux séances, les D.I.A. et Décisions du Maire seront présentées lors du prochain conseil.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

2) TARIFS 2022

DEL – 62/08/2021/13/12

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs proposés pour 2022, suite aux travaux des membres du bureau municipal :

DROITS DE PLACE : MARCHÉ HEBDOMADAIRE	2019	2020	2021	2022
* Commerçants non sédentaires :				
Tarif au m ² (au-delà de 5m ²)	0,52€	0,55€	0,55€	0,55€
Pour les moins de 5m ² forfait (de 1 à 5 m ²)	2,60 €	2,70€	2,70€	2,70€
Stationnement camion dans l'enceinte du marché	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00€
Branchement électrique CAMION par jour	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,90
Branchement électrique BANC par jour	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,70
* Commerçants locaux :				
Tarif au m ² (au-delà de 5m ²)	0,52€	0,55€	0,55€	0,55€
Avec minimum de perception (moins de 5m ²)	2,60 €	2,70€	2,70€	2,70€
*DROITS DE PLACE				
* Camion vente livraison (forfait payable d'avance)	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00€
Camion alimentaire (pizza, crêpes...) / jour		4,00€	4,00€	8,00 €
* Tarif pour chrysanthèmes, huîtres...(forfait)	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00€

DROITS DE PLACE : MARCHÉ DE NOËL	2019	2020	2021	2022
Stand sous chapiteau tarif par ml			4 €	7€
Stand plein air tarif par ml			2 €	4€
Branchement électrique pour la journée			1 €	1,20 €

DROITS DE PLACE : FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE	2019	2020	2021	2022
Par m ² occupé	1,10 €	1,10 €	1,10€	1,20€

ETALAGISTES LOCAUX (Forfait annuel)	2019	2020	2021	2022
1 ^{ère} classe par an	43,50 €	43,50 €	43,50€	Supprimé
2 ^{ème} classe par an	61,00 €	61,00 €	61,00€	61,00

TERRASSES DE CAFE	2019	2020	2021	2022
Non couverte/m ² /an	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20€
Couverte /m ² /an	5,80 €	5,80 €	5,80 €	5,80€
Terrasse fixe couverte/m ² /an	81,00 €	81,00 €	81,00 €	81,00€
Extension possible sur demande du 01/05au31/10 par m ² /mois	2,90 €	3,00 €	3,00 €	3,10€
Extension exceptionnelle sur demande (vendredi au lundi) / m ² (St Césaire, Foire Agricole, évènement, ...)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,10€

GYMNASE MUNICIPAL	2019	2020	2021	2022
Ecoles primaires et maternelles maursoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations maursoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres Etablissements scolaires hors commune par an	650,00 €	650,00€	650,00€	650,00€
Forfait pour autres organismes utilisateurs durant la période scolaire (1 heure par semaine, 5€/36 semaines)	175,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Utilisation à la journée (hors temps scolaire)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

PISCINE MUNICIPALE	2019	2020	2021	2022
L'entrée du matin vaut pour l'après-midi de la même journée				
Gratuité piscine pour agents de la commune, pompiers du Centre de Maurs, Gendarmes, leurs conjoints, leurs enfants.				
* Une entrée enfant (-de 4 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Une entrée enfant (- de 15 ans révolus)	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1.60€
* Une entrée adulte (+ de 15 ans)	2,80 €	2,80 €	2,80 €	2.90€
* Abonnement enfant (10 entrées)	12,00 €	12,00 €	12,00 €	13.00€
* Abonnement adulte (10 entrées)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	26.00€
* Colonies de vacances / centre de loisirs	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1.40€
* Entrée adulte accompagnant	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1.40€
* Location buvette / saison estivale	340,00 €	340,00 €	340,00 €	340.00€

MEDIATHEQUE MUNICIPALE - Forfait annuel bibli-espace multimédia accès INTERNET illimité				
Gratuité de la bibliothèque pour les agents de la commune, leurs conjoints, leurs enfants.				
	2019	2020	2021	2022
* Tarif enfant (moins de 16 ans)				
commune	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4.00€
hors commune	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5.00€
* Tarif adulte				
commune	14,00 €	14,00 €	14,00 €	15.00€
hors commune	17,00 €	17,00 €	17,00 €	18.00€
* Tarif famille (maximum 30 documents)				
commune	20,00 €	20,00 €	20,00 €	21.00€
hors commune	26,00 €	26,00 €	26,00 €	27.00€
* Perte ou détérioration de documents, ouvrages et matériel	prix réel	prix réel	prix réel	Prix réel
* Etablissements scolaires	gratuit	gratuit	gratuit	Gratuit
* Collectivités	25,00 €	25,00 €	25,00 €	26.00€
*Connexion internet	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Impression noir et blanc laser/page A4	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0.25€
* Impression couleur jet d'encre/base page A4	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0.75€

ENCARTS PUBLICITAIRES	2019	2020	2021	2022
* Bulletin municipal				
1/8 de page	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
1/4 de page	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
1/2 de page	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €
1 page	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Dernière page	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €
* Banderoles publicitaires (VERSO)				
1/4 surface	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
1/2 surface	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Pleine surface	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
* Partenariats publicitaires animations municipales				
Foire au matériel agricole	222,00 €	222,00 €	222,00 €	222,00 €
Programmation estivale	226,00 €	226,00 €	226,00 €	226,00 €
Forum des Associations	111,00 €	111,00 €	111,00 €	111,00 €

CONCESSIONS ANCIEN CIMETIERE	2019	2020	2021	2022
* Concession au cimetière communal (le m ²)				
. Concession trentenaire	40,00 €	40,00€	40,00€	40,00€
. Concession cinquantenaire	60,00 €	60,00€	60,00€	60,00€
* Concession dans le caveau communal				
. Droit d'entrée (forfait)	30,00 €	30,00€	30,00€	30,00€
. Droit par mois d'occupation (le m ²)	10,00 €	10,00€	10,00€	10,00€
* Columbarium				
. Forfait trentenaire	325,00 €	325,00€	325,00€	325,00€
. Forfait cinquantenaire	475,00 €	475,00€	475,00€	475,00€
CONCESSIONS NOUVEAU CIMETIERE	2019	2020	2021	2022
* Concession au cimetière communal (le m ²)				
. Concession trentenaire	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€
. Concession cinquantenaire	60,00 €	100,00€	100,00€	100,00€

DEPÔT DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC	2019	2020	2021	2022
A partir du 8ème jour : prix / jour / m ²	5,00 €	5,00€	5,00€	5,00€

TARIF MATERIEL COMMUNAL	2019	2020	2021	2022
Photocopies				
tarif copie association maurusoise noir & blanc (cf règlement)	0,08 €	0,10€	0.10€	0.15
tarif copie association maurusoise couleur (cf règlement)	0,16 €	0,20€	0.20€	0.30
Location d'un chapiteau (cf. règlement) :				
* Association : tarif par manifestation maurusois	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
non maurusois et collectivités	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
* Particulier : tarif location 2 jours maurusois	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
non maurusois et collectivités	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
* Particulier : tarif location par jour suppl. maurusois	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
non maurusois et collectivités	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

FOYER D'ACCUEIL & D'ANIMATION - ESPACE PIERRE CABRESPINE (cas particuliers)				
* UTILISATEURS	2019	2020	2021	2022
Particuliers (mariage, repas, anniversaire...) et entreprises (CA, reunion)				
location maurusois	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140.00€
location non maurusois	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200.00€
forfait entretien	80,00 €	80,00 €	80,00 €	100.00€
forfait énergie du 01/05 au 30/09	18,00 €	18,00 €	18,00 €	22.00€
forfait énergie du 01/10 au 30/04	35,00 €	35,00 €	35,00 €	42.00€
Associations (quaine, concours belote, activité payante)				
location maurusois	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45.00€
location non maurusois	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80.00€
forfait entretien	42,00 €	42,00 €	42,00 €	50.00€
forfait énergie du 01/05 au 30/09	18,00 €	18,00 €	18,00 €	22
forfait énergie du 01/10 au 30/04	35,00 €	35,00 €	35,00 €	42
Associations (bal, concert, repas dansant, buffet froid)				
location maurusois	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95.00€
location non maurusois	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160.00€
forfait entretien	80,00 €	80,00 €	80,00 €	100.00€
forfait énergie du 01/05 au 30/09	18,00 €	18,00 €	18,00 €	22.00€
forfait énergie du 01/10 au 30/04	35,00 €	35,00 €	35,00 €	42.00€
Associations, Collectivités (réunion, activité non payante)				
location maurusois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
location non maurusois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
forfait entretien	42,00 €	42,00 €	42,00 €	50
forfait énergie du 01/05 au 30/09	18,00 €	18,00 €	18,00 €	22
forfait énergie du 01/10 au 30/04	35,00 €	35,00 €	35,00 €	42
Gratuité 1ère utilisation (événement payant) de la saison pour associations maurusoises (saison 01/09/Nau31/08/N+1)				
* DEGRADATIONS	2019	2020	2021	2022
. Table	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
. Chaise	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
. Chariot table ou chariot chaise	400,00 €	400,00€	400,00€	400,00€

DOMAINE DU FAU	2019	2020	2021	2022
*Du 01/06 au 31/08 (chapiteaux compris), tarif par manifestation				
Association de Mours	100 €	100 €	100 €	150
Autre organisme	200 €	200 €	200 €	250
Particuliers maurusois	200 €	200 €	200 €	200€
Particuliers non maurusois	400 €	400 €	400 €	400€
Forfait énergie	50 €	50 €	50 €	60€
* Du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 30/09 (hors matériel), tarif par manifestation				
Association de Mours	100 €	100 €	100 €	100€
Autre organisme	200 €	200 €	200 €	200€
Forfait énergie	50 €	50 €	50 €	60€

CAMPING MUNICIPAL LE VERT*** : prix TTC avec accès piscine inclus (juillet et août) / taxe de séjour en sus	2019	2020	2021	2022
* Une journée enfant moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Une journée enfant (4-12 ans révolus)				
Hors vacances scolaires d'été	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vacances scolaires d'été	1,90 €	1,90€	1,90€	1.90€
* Une journée adulte				
Hors vacances scolaires d'été	2,30 €	2,30€	2,30€	2.30€
Vacances scolaires d'été	3,60 €	3,60€	3,60€	3.60€
* Un emplacement journalier				

Hors vacances scolaires d'été	4,50 €	4,50€	4,50€	4,50€
Vacances scolaires d'été	6,80 €	6,80€	6,80€	6,80€
* Voiture et moto				
Hors vacances scolaires d'été	1,30 €	1,30€	1,30€	1,30€
Vacances scolaires d'été	1,75 €	1,75€	1,75€	1,75€
* Animal (chien...)	1,30 €	1,30€	1,30€	1,30€
* Camping-car				
Hors vacances scolaires d'été	5,75 €	5,75€	5,75€	5,75€
Vacances scolaires d'été	8,50 €	8,50€	8,50€	8,50€
* Forfait journalier garage mort	3,40 €	3,40€	3,40€	3,40€
* Tarif réduit à compter du 16^{ème} jour de présence (vacances scolaires été uniquement) :				
. Une journée enfant	1,75 €	1,75€	1,75€	1,75€
. Une journée adulte	2,90 €	2,90€	2,90€	2,90€
* Pour les groupes d'enfants encadrés (à partir de 8 enfants)				
. Emplacement sans branchement				
Hors vacances scolaires d'été	1,90 €	1,90€	1,90€	1,90€
Vacances scolaires d'été	3,00 €	3,00€	3,00€	3,00€
. Emplacement avec branchement				
Hors vacances scolaires d'été	4,10 €	4,10€	4,10€	4.30
Vacances scolaires d'été	7,10 €	7,10€	7,10€	7.40
. Séjour des accompagnateurs	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
* Jeton monnayeur pour la machine à laver le linge	4,10 €	4,10€	4,10€	4,10€
* Caution pour carte magnétique	50,00 €	50,00€	50,00€	50,00€
LOCATION CHALETS A LA SEMAINE.: Prix TTC avec accès piscine inclus / taxe de séjour en sus				
Du samedi 14h au samedi suivant 10h				
* Location à la semaine TTC				
Vacances Printemps 02/04 au 30/04	220,00 €	220,00 €	220,00 €	250.00€
Moyenne saison du 30/04 au 02/07 et du 27/08 au 01/10	290,00 €	290,00 €	290,00 €	320.00€
Haute saison 02/07 au 27/08	460,00 €	460,00 €	460,00 €	480.00€
* Forfait nettoyage	45,00 €	45,00 €	45,00 €	50.00€
* Caution chalet	198,00 €	198,00 €	198,00 €	200.00€
Une remise de 10% sera octroyée pour toute location de 2 semaines et plus.				
LOCATION CHALETS HORS SAISON : prix TTC- taxe de séjour en sus				
				2022
* Location mois hors saison (Charges non comprises)	328,00 €	328,00 €	328,00 €	350.00€
* Location semaine hors saison (Charges non comprises)	135,00 €	135,00 €	135,00 €	150.00€
* Location week-end hors saison (Charges non comprises)	102,00 €	102,00 €	102,00 €	110.00€
* Forfait nettoyage	45,00 €	45,00 €	45,00 €	50.00€

SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	2019	2020	2021	
La facturation se fera en 2 fois : un 1er appel comprenant abonnement complet et 25% estimation N-1 ; 2 ^{ème} appel correspondra au solde de la consommation réelle après relevé.				
A compter du 1^{er} janvier 2022 tous les prix sont HT avec un rajout de TVA de 5,5%				
* Prix du m ³ d'eau potable	0,90 €	1.00€	1.10€	1.15 €
* Prime fixe annuelle				
. Compteur DN15	77 €	77 €	77 €	77 €
. Compteur DN 20	147 €	147 €	147 €	147 €
. Compteur DN25	160 €	160 €	160 €	160 €
. Compteur DN32	231 €	231 €	231 €	231 €
. Compteur DN40	400 €	400 €	400 €	400 €
. Compteur DN50	445 €	445 €	445 €	445 €
. Compteur DN65	484 €	484 €	484 €	484 €
. Compteur DN80	589 €	589 €	589 €	589 €
. Compteur DN100	677 €	677 €	677 €	677 €
* Taxe raccordement nouveau branchement	210 €	210 €	210 €	210 €
Branchements : sur domaine RN et CD			Devis au réel	
Branchement mono-compteur nouveau inférieur ou égal à 5ml forfait zone urbaine jusqu'à DN20			1500 €	1500 €
Branchement mono-compteur nouveau de 5 à 10ml forfait zone urbaine jusqu'à DN20			2000 €	2000 €
Branchement mono-compteur nouveau au de-là de 10 ml et de DN20 (prix prestation Cne et ou devis réel entreprise)			Devis réel	
Branchement mono-compteur nouveau hors terrassement & hors DICT fourniture et pose coffret compteur Forfait jusqu'à DN20			600 €	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée en pleine terre fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			35 €/ml	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			59 €/ml	

Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT revêtue Tri-couche fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32	62 €/ml			
Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT revêtue Enrobé fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32	77 €/ml			
Prestation de service pour devis au réel				
* Prestation de service par un agent communal/heure	38 €/h			
* Prestation de service par un agent communal/journée	270 €/j			
* Tracto-pelle avec chauffeur/heure	125 h			
*Tracto-pelle avec chauffeur/journée	735 €/j			
* Camion avec chauffeur/heure	115 €/h			
* Camion avec chauffeur/journée	710 €/j			
* Nacelle avec chauffeur/heure	100 €/h			
* Nacelle avec chauffeur/journée	600 €/j			
* Tracteur avec chauffeur/heure	100 €/h			
* Tracteur avec chauffeur/journée	600 €/j			
*Mini-pelle avec chauffeur/heure	80 €/h			
*Mini-pelle avec chauffeur/journée	490 €/j			
*Location de la balayeuse avec chauffeur/heure	125 €/h			
*Location de la balayeuse avec chauffeur/journée	735 €/j			
* Réouverture d'un branchement faisant suite à une fermeture sans qu'il y ait eu une résiliation de l'abonnement (forfait)	101 €	101 €	101 €	101 €
* Fermeture du branchement	70 €	70 €	70 €	70 €
* Réouverture branchement faisant suite à fermeture prononcée après résiliation abonnement par le même propriétaire (forfait)	10 x prime compteur	10 x prime compteur	10 x prime compteur	10 x prime compteur

GARDERIE PERISCOLAIRE	2019	2020	2021	2022
Le minimum de perception exigé par trimestre est de 5€.				
Les agents communaux bénéficient des tarifs maursois quel que soit leur résidence.				
Garderie du matin enfant maursois	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Garderie du matin enfant non maursois	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
Garderie du soir enfant maursois	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Garderie du soir enfant non maursois	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €

CANTINE SCOLAIRE	2019	2020	2021	2022
Demi-pensionnaire maursois (4 jours par semaine)	3,10€	3,10€	3,10€	3,10€
Repas occasionnel et demi pensionnaire non maursois	3,40	3,40€	3,40€	3,40€
Adultes enseignants	4,50€	4,50€	4,50€	4,50€
Personnel communal	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€

ANIMAUX ERRANTS	2020	2021	2022
Mise en fourrière	60€	60€	60€
Frais vétérinaires + frais repas	Frais réels+30€/jour	Frais réels+30€/jour	Frais réels+30€/jour

BORNE CAMPING CAR	2021	2022
Jeton donnant droit à 50 l d'eau et 1h d'électricité	2.00€ par jeton	2.00€ par jeton

Le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions, TEULLET, PICARROUGNE, DELORT), décide :

- D'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOpte A LA MAJORITE**

3) OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

DEL – 63/08/2021/13/12

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits

Je vous propose :

Budget Principal :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 16) :

2 020 360.35 €

Conformément aux textes applicables, je vous propose de faire application de cet article à hauteur de 2 020 360.35 X 25% soit 505 090 €.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23 à hauteur de 505 090 € qui sont répartis de la façon suivante :

• Opération 10006 Eclairage Public :	94 140 €
• Opération 125 Acquisition Immobilière :	100 000 €
• Opération 191 Aménagement Rue Sainte Agnès :	61 930 €
• OPFI 45 Comptes de tiers :	120 950 €
• Opération 1010 Démolitions habitations :	38 130 €
• Opération 194 Aménagement Impasse St Césaire :	26 070 €
• Opération 193 Rénovat° énergétique bâtiments c.naux :	22 870 €
• OPNI 21 Immobilisations corporelles :	<u>41 000 €</u>
TOTAL	505 090 €

Budget AEP :

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2021 (hors chapitre 16) : 1 245 500 €

Conformément aux textes applicables, je vous propose de faire application de cet article à hauteur de 1 245 500 X 25% soit 311 375 €.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23 à hauteur de 311 375 € qui sont répartis de la façon suivante :

• Opération 100022 Travaux captage Passe Vite :	200 000 €
• Opération 100023 Travaux Rue St Agnès :	24 045 €
• Opération 100024 Travaux Impasse St Césaire :	11 652 €
• Opération Non Affectée 21 :	<u>75 678 €</u>
TOTAL	311 375 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver cette proposition d'ouverture de crédits investissement 2022 pour le Budget Principal et le Budget Annexe AEP.**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4) PRESENTATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire présente à partir du document projeté le Plan Communal de Sauvegarde qui est réalisé à plus de 80%.

Il a été réalisé par les adjoints et le cabinet CPIE. Une fois terminé, il sera pris un arrêté du Maire et sera envoyé à la Préfecture.

Dans les mois suivants, il sera organisé une réunion publique de présentation.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

5) INFORMATIONS DIVERSES

- **Animations :** Monsieur le Maire informe le conseil sur le bon déroulement du Marché de Noël du dimanche 12 décembre. Il a été compté plus de 2 300 visiteurs à l'entrée passe sanitaire. Il remercie pour leur travail l'ensemble des élus, des agents et des membres de l'ACAM.

La séance est levée à 20h05

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance Françoise CAYROU	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL Pouvoir à J.P.BARDET	M. COMBRET Pouvoir à A. FORESTIER-GRAMOND	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE Pouvoir à C. CANET	B. GASTON	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE	M. DELORT Pouvoir à G.PICARROUGNE